



AIDE-MÉMOIRE
DU QUATORZIEME COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE (CCM)
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT)
ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET L'UNION EUROPÉENNE

Brazzaville, les 24 et 25 novembre 2021

Conformément à l'Article 19 de l'Accord de Partenariat Volontaire pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV-FLEGT) entre l'Union européenne (UE) et la République du Congo, les deux parties ont tenu leur quatorzième réunion du Comité Conjoint de Mise en Œuvre (CCM), les mercredi 24 et jeudi 25 novembre 2021, dans la salle de conférence du Ministère de l'Économie Forestière à Brazzaville, sous la coprésidence de Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Économie Forestière, et de son Excellence Monsieur Giacomo DURAZZO, Ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo.

L'objectif de cette réunion était de faire le point de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis le précédent CCM, organisé en juin 2021, et d'orienter le travail pour 2022.

Ce CCM s'est déroulé en deux segments, à savoir (i) la session technique du mercredi 24 novembre 2021 et (ii) la session politique du jeudi 25 novembre 2021.

La liste des participants au CCM 14 est jointe en annexe.

Le présent aide-mémoire récapitule les points saillants des présentations et discussions, les recommandations formulées et les engagements pris par le 14^{ème} CCM.

Zar n



Partie # 1 : État d'avancement de la mise en œuvre de l'APV / Suivi du Plan de Travail Annuel (PTA)

1.1 Outils de mise en œuvre de l'APV

Suivi de la mise en œuvre du PTA 2021 et des recommandations des précédents CCM

Le CCM a pris note de la performance dans la réalisation des recommandations des précédents CCM, ainsi que des activités du Plan de Travail Annuel (PTA) 2021. 30 % des recommandations ont été réalisées et 31 % sont en cours de réalisation. Le bilan de la mise en œuvre des recommandations est présenté en annexe. Quant aux sous-activités du PTA, 30% ont été réalisées et 55 % sont en cours de réalisation.

La Partie européenne a réitéré son souhait d'être associée à l'élaboration de la présentation du suivi du PTA et des recommandations des précédents CCM. La Partie congolaise a proposé la tenue d'une réunion bilatérale post CCM pour clarifier cette question.

Le CCM acte la reconduction des recommandations en cours de réalisation et non réalisées des précédents comités, auxquelles seront ajoutées celles du présent CCM. La Partie congolaise a insisté sur la nécessité d'améliorer la performance dans la mise en œuvre des recommandations des précédents CCM. Elle a interpellé les parties prenantes à redoubler d'efforts pour produire des résultats satisfaisants. Elle a insisté sur la nécessité de définir les sources de financement à mobiliser pour la mise en œuvre des activités. L'absence de progrès significatifs pourrait remettre en cause la fréquence semestrielle des CCM.

Le CCM acte que le PTA 2022 devra être préparé et validé en Groupe de Travail Conjoint élargi, en décembre 2021, avec l'implication effective de tous les groupes d'acteurs. En outre, un suivi mensuel sera instauré et les contributeurs seront tenus de justifier du retard ou de la bonne mise en œuvre des activités dont la responsabilité leur incombe.

Le CCM a déploré la non-transmission par le Ministère en charge des Finances de ses éventuels commentaires sur le projet d'Arrêté conjoint portant composition et fonctionnement de la Coordination permanente du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du Système de Vérification de la Légalité (SVL).

Recommandations :

1. Elaborer, en Groupe de Travail Conjoint (GTC) élargi, le plan de travail annuel (PTA) 2022 en décembre 2021 (responsable : GTC élargi).
2. Identifier les sources de financement à mobiliser pour la mise en oeuvre des activités du PTA 2022, pour obtenir un plan de travail annuel budgétisé (PTAB) (responsable : GTC).

1.2 Opérationnalisation du SVL

Etat d'avancement du déploiement des modules du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) en République du Congo et perspectives


2



Des formations à destination des utilisateurs SIVL des administrations déconcentrées à savoir les Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF) et les autres Directions Départementales (DD) et des entreprises forestières, relatives aux modules Gestion des comptes, Fiscalité et Légalité, et sous-module Infractions et Permis spécial ont été dispensées. Deux DDEF et huit entreprises restent à former.

Une estimation des coûts de la mise en service des modules légalité et traçabilité a été présentée.

Le CCM prend note que le plan de mise en service du module Fiscalité a été élaboré et validé en GTC n°80 en octobre 2021. L'état de financement de ce plan a été présenté en CCM. Ce dernier ne prend pas en compte les coûts liés aux infrastructures. En outre, le coût de mise en service du module Légalité a été estimé à 20,6 millions de Francs CFA tandis que celui du module Traçabilité, prochain module à déployer, a été estimé à 503,5 millions de Francs CFA.

L'importance de la coordination interministérielle a, de nouveau, été soulevée.

La Partie européenne a appelé la Partie congolaise, notamment les trois Ministères impliqués (Ministère de l'Economie Forestière (MEF), Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP) et le Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MEPSIR)) à diligenter urgemment la publication de l'Arrêté conjoint portant composition et fonctionnement de la Coordination permanente du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL, dossier en souffrance (cf recommandation n°2 du CCM 12). La Partie européenne a formulé sa disponibilité pour appuyer la publication de l'Arrêté conjoint, notamment par un plaidoyer auprès du Premier Ministre.

Plan de mise en service du module « Fiscalité » du SIVL

Le CCM a acté l'élaboration et la validation du plan de mise en service du module Fiscalité lors du GTC n°80 du 8 octobre 2021, dont la période de mise en œuvre s'étend d'octobre à décembre 2021.

Le CCM a pris note de la responsabilité conjointe, partagée entre le MEF d'où est issue l'équipe métier, et le MFBPP d'où est issue l'équipe technique, dans la mise en œuvre de ce plan.

La Coopération britannique a souligné la nécessité de renforcer la collaboration aux plans politiques et techniques entre le MEF et MFBPP.

La Partie européenne a regretté l'absence de synthèse sur les financements nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan, afin de permettre au CCM de visualiser de manière exhaustive les dépenses attendues (celles dont le financement est déjà sécurisé et celles dont les financements sont à mobiliser). De même, elle note qu'il n'y a eu aucune donnée quant au respect du chronogramme agréé. Elle s'est interrogée sur la date de mise en service effective du module fiscalité, tout en rappelant la recommandation n°4 du CCM 12 qui indiquait mars 2021, et a souligné l'espoir que représente l'engagement y relatif pris par le Gouvernement auprès du Fonds Monétaire International (FMI).



Recommandation :

3. Mettre en œuvre le plan de mise en service du module Fiscalité, tel que validé en Groupe de Travail Conjoint n°80 le 8 octobre 2021 (responsables : MEF, MFBPP).

1.3 Performance du SVL

Résultats du Programme d'Accompagnement au Changement Organisationnel (PACO) pour la mise en œuvre du Plan de Changement Organisationnel (PCO)

Le CCM a été informé des progrès réalisés dans le cadre du PACO, notamment sur la réorganisation des DDEF et de la Direction Générale de l'Economie Forestière (DGEF).

Le CCM a pris note du postulat du PACO qui s'inscrit en droite ligne avec celui du processus APV-FLEGT, appelant aux changements opérationnel, technique, juridique mais également organisationnel.

Le représentant de la Coopération britannique a relevé la nécessité d'optimiser les faibles moyens disponibles pour réaliser les contrôles afin de pérenniser les résultats du programme.

La Partie européenne a remercié la Coopération britannique pour son soutien à la mise en œuvre du processus APV-FLEGT, à travers cet appui stratégique. Elle a soutenu la suggestion proposée par le présentateur portant sur le renouvellement des cadres appelés à faire valoir leurs droits à la retraite et la désignation de nouveaux responsables aux postes vacants.

Recommandation :

4. Procéder au renouvellement des cadres ayant atteint l'âge de la retraite et à la désignation de nouveaux responsables aux postes vacants au sein des DDEF et de la DGEF (responsable : MEF).

Etat des lieux et perspectives de résolution des demandes d'actions correctives (DAC) formulées par l'Auditeur Indépendant du Système (AIS)

Le programme FAO-UE-FLEGT a soutenu l'Inspection Générale des Services de l'Economie Forestière (IGSEF) et la Cellule de Légalité Forestière et de Traçabilité (CLFT), dans la mise en œuvre des plans d'action de résolution des DAC émises par l'AIS, et la coordination avec les administrations déconcentrées de l'Etat.

Le CCM prend note des résultats obtenus à la suite de la réalisation des deux audits internes, à savoir que, (i) les DDEF visitées se sont améliorées (Niari, Lékoumou, Cuvette-Ouest, Sangha), (ii) la DGEF n'a pas été auditée une seconde fois, donc la marge de progression n'est pas connue, et (iii) la CLFT a été auditée à deux reprises, mais aucune progression n'a été notée.

La pertinence de la mise en œuvre des plans de résolution des DAC a été débattue et réitérée.

Le CCM a pris note que la majorité des DAC repose sur le fait que les DDEF n'effectuent pas régulièrement les contrôles prévus dans la Loi. Le soutien du PACO aux DDEF en termes de coaching pour les demandes de financement des missions de contrôle de premier niveau a donc été salué. Le suivi de ses impacts devra être assuré.

Par 04



Recommandation :

5. Mobiliser les fonds pour la réalisation des contrôles de premier niveau par les DDEF prévus par la Loi (responsable : MEF).

Présentation relative aux avancées sur le corpus juridique : conclusions de l'étude sur le régime de partage de production et perspectives quant aux avant-projets de textes d'application du Code forestier

Il a été rappelé que cette présentation avait pour vocation d'informer les Parties sur les résultats de l'étude relative au partage de production dans le secteur forestier, commanditée par le MEF, auprès du bureau d'études Forêt Ressources Management ingénierie (FRMi) et ce, conformément aux instructions de Madame la Ministre de l'Economie Forestière données lors du CCM 13.

L'objectif de ladite étude était de préciser les modalités d'application du régime de partage de production prévu par la Loi portant Code forestier, devant faire l'objet d'une Loi-cadre. Les deux scénarii proposés ont été présentés, à savoir (i) le scénario Parc à Bois « PàB », prévoyant un partage de production avec des concessionnaires industriels et la vente aux industriels non concessionnaires sur parc à bois et (ii) le scénario Sur Pied « SP » comprenant le partage de production sur pied et la vente sur parc à bois. Il a également été rappelé l'interdiction de l'exportation des grumes à partir de janvier 2023.

Le CCM a pris note que le groupe multi-acteurs, constitué par la note de service n°252/MEF/CAB-CAJ du 4 octobre 2021, travaillera sur l'élaboration des textes d'application de la Loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier et sur l'avant-projet de Loi-cadre portant partage de production dans le secteur forestier. A cet effet, les avant-projets de textes initiés par le Ministère de l'Economie Forestière et le rapport de l'étude sur le partage de production seront partagés aux membres du groupe multi-acteurs.

Recommandation :

6. Mettre à la disposition des membres du groupe multi-acteurs les avant-projets de textes initiés par le Ministère de l'Economie Forestière et le rapport de l'étude sur le partage de production (responsable : MEF).

1.4 Communication et informations rendues publiques

Feuille de route pour la rédaction du Rapport Annuel Conjoint 2021

L'élaboration du Rapport Annuel Conjoint est placée sous la responsabilité de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV), avec le soutien de l'équipe de rédaction composée du Point Focal APV-FLEGT, de la Délégation de l'Union européenne et du Facilitateur FLEGT.

Le CCM a validé le canevas du rapport présenté et les responsables désignés pour la rédaction de chacune des parties. Selon la feuille de route, les responsables devront soumettre leur contribution au plus tard le 18 janvier 2022, le rapport fera l'objet d'une validation par échange de lettres du CCM en mai 2022 et enfin, il devra être disponible pour le CCM 15 de juin 2022.



Recommandation :

7. Respecter les délais de la feuille de route pour la rédaction du Rapport Annuel Conjoint 2021, le valider par échange de lettres et le rendre disponible au plus tard pour le CCM 15 (responsable : DCV).

Partie # 2 : Autres sujets pertinents

Proposition de contribution du Programme AFD-UE-FLEGT à la poursuite de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo

L'Union européenne a consenti à un nouvel appui de 24 millions d'euros pour appuyer la poursuite de la mise en œuvre des APV dans huit pays cibles, dont la République du Congo. Elle a délégué la gestion de ces fonds à l'Agence Française de Développement (AFD).

Ce programme AFD-UE-FLEGT est axé sur un support institutionnel et un appui aux autres parties prenantes, telles que les organisations de la société civile et le secteur privé.

En République du Congo, l'identification des activités s'est effectuée sur la base du Plan quinquennal de mise en œuvre de l'Accord 2018-2022, et la concertation avec les parties prenantes. Le CCM a acté la priorisation des activités et le chronogramme proposés.

Marché domestique, une composante de l'APV-FLEGT en République du Congo

Il a été rappelé aux Parties que l'Accord prend en compte le marché domestique. Il a été indiqué en outre que le permis d'exploitation domestique, nouveau titre d'exploitation, a été ajouté par la Loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier, aux sources d'approvisionnement existantes. Le texte d'application y relatif doit être élaboré. Une réflexion est à mener sur le dispositif à mettre en place pour la prise en compte effective du marché domestique, qui pourrait comporter (i) la formation des acteurs, (ii) la promotion du dialogue public - privé sectoriel, (iii) l'interprofession des acteurs du secteur bois et (iv) la mise en place d'un mécanisme de collecte de données.

La Partie européenne a réitéré sa pleine disponibilité pour appuyer les efforts de la Partie congolaise à la mise en place de ce dispositif de prise en compte effective du marché domestique. Pour cela, elle mobilise déjà des moyens à travers l'Institut Européen de la Forêt (EFI) ou encore le Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales - Phase II (PRCCE II). La Partie congolaise souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'approvisionnement du marché domestique en bois légal, car à ce jour, malgré la forte demande, les sources ne sont pas sûres. Elle a invité l'ATIBT à se joindre à cette réflexion.

Recommandation :

8. Mener une réflexion sur l'approvisionnement du marché domestique en bois légal (responsable : DVRF).


6



Présentation des résultats de l'étude « APV-FLEGT 2.0 : réponses à la consultation de la Commission européenne (CE) et options pour l'avenir »

Cette étude a permis de faciliter la représentation des voix non-européennes à la consultation publique de la Commission européenne sur le bilan de santé du FLEGT et du Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE). Les impacts de la contribution des processus APV-FLEGT à la création d'un environnement favorable pour un secteur forestier plus durable sur les plans écologique, social et économique ont été rappelés. De même, la compatibilité entre le FLEGT et la réglementation européenne de lutte contre la déforestation, a été abordée dans l'étude ainsi que les défis posés aux APV-FLEGT et les options de réforme.

Intervention sur la proposition de nouveau Règlement de l'UE pour enrayer la déforestation importée par la Directrice Pacte Vert et Agenda numérique de la Direction Générale des partenariats internationaux (DG INTPA)

La Partie européenne a indiqué avoir entendu les préoccupations des parties prenantes à l'Accord sur les récentes évolutions au sein de l'UE dans ses politiques pour les forêts et contre la déforestation. Ces politiques sont au cœur de sa détermination à devenir le premier continent au monde climatiquement neutre d'ici 2050, mais aussi à contribuer à des tels niveaux d'ambition à l'échelle mondiale. Pour cela, elle a indiqué vouloir renforcer son travail avec ses partenaires, y compris par des partenariats dans le secteur forestier. Les APV demeurent, et vont demeurer, en tant qu'outil. Leur mise en œuvre effective, par la délivrance des autorisations FLEGT, doit rester notre but commun et notre priorité. Mais la boîte à outils de l'Union européenne s'agrandit avec la proposition de règlement pour enrayer la déforestation importée, adoptée par la Commission européenne la semaine passée. Les citoyens européens sont formels: ils ne veulent plus acheter de produits ayant contribué à la déforestation ou la dégradation des forêts.

Cette nouvelle proposition apporte des changements importants, notamment (i) en plus du bois et des produits dérivés concernés par la législation actuelle avec le Règlement bois de l'UE, une série de produits agricoles seront aussi concernés dans le futur. Dans un premier temps, l'huile de palme, le cacao, le café, le soja et le bœuf, (ii) les opérateurs qui souhaiteront importer ces produits sur le marché européen devront, comme actuellement pour le bois, faire preuve d'une diligence raisonnée, (iii) le niveau de détail qui sera exigé aux opérateurs dans le cadre de la diligence raisonnée dépendra du niveau de risque de déforestation et dégradation forestière dans le pays d'origine des produits. Ce niveau de risque tiendra compte du taux de déforestation mais également de l'engagement du pays pour lutter contre la déforestation (au travers de la législation ou de pénalités), (iv) les autorisations FLEGT continueront d'être une preuve de la légalité du bois, en ligne avec la Loi du pays de production, et donc les opérateurs n'auront pas à exercer de diligence raisonnée pour la légalité. En revanche, ils devront assurer une diligence raisonnée sur les critères de durabilité. Pour ces raisons, l'engagement du Congo dans un processus APV ne peut être que bénéfique dans le cadre de l'évaluation du niveau de risque car cela montre déjà une volonté forte du pays à gérer durablement ses forêts, les autorisations FLEGT seront automatiquement reconnues par le nouveau règlement. Cela représentera une différence de poids pour les importateurs sur le marché européen. La Partie européenne a ainsi encouragé la République du



Congo à poursuivre sa dynamique et même à redoubler d'efforts pour atteindre, dans les meilleurs délais, le stade de l'émission des autorisations FLEGT.

Il a été rappelé que la proposition de Règlement de la Commission européenne pour enrayer la déforestation importée n'entrera en vigueur qu'une fois débattue, voir adaptée, et finalement adoptée par le Conseil des Ministres des États membres et le Parlement européen.

L'Union européenne reste engagée et souhaite renforcer sa coopération dans la gestion durable et la protection des forêts du monde. Ceci est inscrit formellement dans la proposition de Règlement, en son article 28, spécifique sur la coopération avec les pays tiers. La Partie européenne a évoqué le « Partenariat pour les forêts », une approche intégrée et systémique pour permettre de répondre aux engagements respectifs dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et la convention pour la biodiversité tout en assurant les objectifs socio-économiques des pays. C'est ainsi qu'en République du Congo, il est envisagé un Partenariat pour les forêts comportant quatre axes d'intervention, à savoir (i) la gouvernance forestière, (ii) l'économie forestière durable, (iii) l'agriculture à zéro déforestation et (iv) la préservation de la biodiversité des forêts. Cette réflexion devra être poursuivie en considérant le contexte national et en se basant sur une approche inclusive et participative, celle prévalant dans le cadre de l'APV-FLEGT.

A la suite de cette intervention, la Partie congolaise, représentée par Madame la Ministre de l'Economie Forestière, a félicité l'engagement de l'Union européenne à reconnaître la préservation des écosystèmes forestiers du Monde comme étant une priorité. Elle a exprimé sa gratitude et a transmis ses remerciements à l'Union européenne, ses Etats membres et le Royaume-Uni pour le maintien de leurs engagements. La Partie congolaise a demandé que, dans le cadre de la proposition de nouvelle réglementation pour enrayer la déforestation importée, qu'elle soit reconnue pour ses efforts dans la gestion durable de ses forêts, comme l'illustre son faible taux de déforestation estimé à 0,06 %. Elle a pris bonne note de la proposition des quatre axes du Partenariat pour les forêts en République du Congo, qui reflète bien les intérêts et enjeux du contexte national, notamment la prise en compte des besoins des communautés locales et populations autochtones et le développement d'une agriculture durable. Sur ce dernier point, elle a indiqué que l'accès au marché européen représente un levier pour la promotion de l'agriculture, qui ne couvre que 2% de terres arables valorisées à ce jour.

Recommandation :

9. Poursuivre les discussions pour l'élaboration du Partenariat pour les forêts UE-Congo, en considérant le contexte national et en se basant sur une approche inclusive et participative comme celle qui prévaut dans le cadre de l'APV-FLEGT (responsables : UE et Congo).



Partie # 3 : Perspectives

Dates du prochain Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM)

Les dates des 1^{er} et 2 juin 2022 ont été adoptées pour l'organisation du 15^{ème} CCM.

Le présent aide-mémoire sera rendu public.

Pour la Partie congolaise

Madame Rosalie MATONDO
Ministre de l'Économie Forestière

Pour la Partie européenne




S.E.M. Giacomo DURAZZO
Ambassadeur de l'Union Européenne en
République du Congo

P.J. :


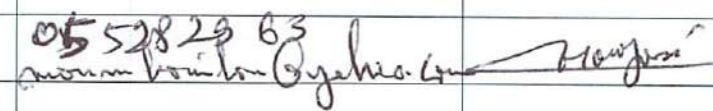

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Suivi du niveau de réalisation des recommandations des CCM








LISTE DE PRESENCE – 14^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT Congo-UE – 24 & 25/11/2021

N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 24/11/2021
1	M. Karl RAWERT	DUE	Premier Conseiller, Chef de Coopération		
2	M. Jakob HAUSHOFER	DUE	Chef d'équipe Economie et ressources naturelles		
3	Mme Chantal MARIJNISSEN	DG INTPA.F2	Cheffe d'Unité Environnement, Ressources naturelles durables		Par Visio ✓
4	M. Patrice MOUSSY	DG INTPA.F2	Chef de section forêts		Par Visio ✓
5	Mme Elizabeth GUTTENSTEIN	DG INTPA.F2	Responsable de politiques au sein de l'Unité Environnement, Ressources naturelles, Eau		Par Visio ✓
6	Mme Camille PUBILL	DUE	Chargée de coopération Forêts, Environnement	06 834 27 71 camille - joelle . pubill @ ceas . europa . eu	
7	Mme Arielle NKODO	FAO	Représentante de la FAO		Par Visio ✓



N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 24/11/2021
8	M. Erwan MORAND	Banque Mondiale	Représentant de la Banque Mondiale au Congo		Par Visio
9	M. Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG	AFD	Représentant de l'AFD Paris		Par Visio ✓
10	Mme Severine DEMERRE	AFD	Représentante de l'AFD Congo		
11	M. Isaac MOUSSA	US Forest Service	Représentant de l'USFS		Par Visio ✓
12	M. Thomas PICHET	Royaume-Uni / FCDO	Représentant Royaume-Uni / FCDO		Par Visio ✓
13	M. Joseph MOUMBOILOU	MEF	Directeur Général	05 528 29 63 	
14	M. Okina ELENGA NGAPORO	Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public	Point focal APV FLEGT du MFBPP		
15	M. Marcel MOUKISSI	MEF	Conseiller aux Forêts et à l'Industrie		
16	M. Guy Christophe Bienvenu BABELA	MEF	Conseiller Administratif et Juridique	05 557 27 61 bienvenubabela@gmail.com 	



N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 24/11/2021
17	M. Samuel OSSEBI MBILA	MEF	Inspecteur Général des Services de l'Économie Forestière	05 553 9072 ossebimbilasamy@gmail.com	
18	M. Dieudonné KOULOUKIABONGA	MEF	Directeur des Études et de la Planification (MEF)	06 664 769 2	
19	M. Matrice ELENGA	MEF	Directeur du Fonds Forestier (MEF)		
20	M. Adolphe NGASSEMBO	MEF	Point Focal FLEGT national	06 905 76 43 ngassemboadolphe@gmail.com	✓
21	M. Dieudonne SITA	MEF	Directeur des Forêts	06 694 25 60 dieudonnesita31@gmail.com	
22	Mme Paulette EBINA	MEF	Directrice de la Valorisation des Ressources Forestières	06 64 1 26 00 tana_pau@yahoo.com	
23	Mme Carine MILANDOU	MEF/CNIAF	Directrice du CNIAF	06 65 180 84 meaunesata@gmail.com	
24	M. Serge Thierry MOMBOULI	MEF/SCPFE	Directeur du SCPFE	05 393 93 50	
25	M. Marlon BATISA	MEF/DCV	Directeur de la DCV	06-666 42 31 batisa.marlon@gmail.com	



Accord de partenariat volontaire

Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux









N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 24/11/2021
26	M. Alain OSSEBI	MEF/CLFT	Coordonnateur de la CLFT	05 526 02 11 oss-ba@yahoo.com	✓
27	Mme Inès GADY MVOUKANI <i>MOUSSELE DISEKE Guy</i>	Société Civile PGDF	Chargée de la Communication	06 611 38 76	<i>[Signature]</i>
28	M. Lilian Laurin BARROS	Société Civile PGDF	Coordonnateur	06 662 22 07 laurinlili@numero.org.cd	<i>[Signature]</i>
29	M. Vlady BOUNGOU	Ministère de la Justice et des Droits Humains		06 627 76 54 vladboungou@gmail.com	<i>[Signature]</i>
30	M. Athanase OBELE BONGO	Ministère du Commerce et des Approvisionnements			
31	Mme Geneviève BAZOMA DONGUI	Direction Générale de l'Environnement	<i>Pont FO coord. APV/FA</i>	06 803 58 94 bazogene@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
32	M. Gervais NKODIA	Ministère du Plan DPUE/MPSIR	Chargé de mission de l'ON <i>Directeur</i>	06 673 19 48	<i>[Signature]</i>
33	M. Alfred NKODIA	Observation Indépendante sur l'Application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OI- APV-FLEGT)	<i>Coordonnateur</i> <i>OF</i>	06.673.16.29	<i>[Signature]</i>



Accord de partenariat volontaire

Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux








N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 24/11/2021
34	M. Martial FOUTY <i>Martial - Fouty</i>	UNIBOIS	<i>DG</i>	05-539-29.28	
35	M. Pascal BERENGER	UNICONGO	<i>PREMIER VICE</i>	06 92 92 01	
36	Mme Lyne MIKANGOU	MEF	Attachée de presse		
37	M. Bienvenu LOUZOLO	MEF	Chef de bureau gestion participative de la DCV	05 5 15 38 46	
38	M. Belfort WAMBA	MEF	Superviseur Technique SIVL	06 582 91 02	
39	M. Rozaire MVIRI	MEF/CLFT	<i>Chef de bureau transversalité</i>	06 9329141	
40	Mme Stéphanie CABANTOUS	FERN			Par Visio ✓
41	Mme Marie-Ange KALENGA	FERN			Par Visio ✓
42	M. Grégoire NKEOUA	UNICONGO	Consultant	06 660 46 98	



N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 24/11/2021
43	M. Laurent CERBONNEY	EFI			Par Visio ✓
44	Mme Elodie ALBERNY	EFI		elodie.alberny@efi.int	Alberny
45	M. Symphorien AZANTSA	PALLADIUM	Facilitateur FLEGT	azantsasy@thepalladiumgroup.com	Symphorien
46	Mme Stéphanie MAYINGUIDI	PALLADIUM	Responsable bureau de la Facilitation	066603082	Stephanie
47	Mme Azaad MANTE	DUE	Chargée de communication		
48	Mme Janyce KITEMO	DUE	Assistante à la Coopération	06.904.10.86	Janyce
49	Mme Yao TALA SANIA	MEF	Assistante DGEF	084767909	Yao
50	M. Benoit JOBBE DUVAL	ATIBT	Directeur Général		Par Visio ✓
51	M. Alain TIOTSOP	ATIBT	Représentant Congo	alain.tiotsop@atibt.org	Alain



N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 24/11/2021
52	M. Armel TSIBA NGOLO		Expert PACO	06 80 93 90 00 armelo03@gmail.com	
53	M. Chander MAKAYA	Unité de coordination des appuis FCDO au MEF	Coordonnateur		
54	M. Eddy Adili LWASSO	TEREA	Homologue au coordonnateur national du PACO	056444230 eadili@weso.kz	
55	Mme Amarys PREUSS	CAFI			Par Visio ✓
56	MILANTSO Caroline S.	CNRAF	Directrice	mcarunesob@gmail.com 066518034	
57	DIAMVINZA Amad	UNIBOIS		abdiamwizad@gmail.com 05.557.21.55	
58	Mme. EBENGILLÉ Parfaite		Directrice		
59	Mossa Akéta J.	MEF	Protocole	06 666 88 92	



Accord de partenariat volontaire



Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux

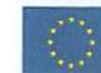



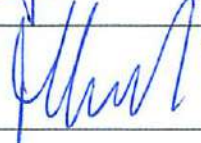
LISTE DE PRESENCE -14^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT Congo-UE -24 & 25/11/2021

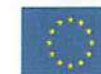
N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
1	S.E.M Giacomo DURAZZO	DUE	Chef de Délégation, Ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo		✓
2	S.E. Mme Rosalie MATONDO	MEF	Ministre de l'Economie Forestière		✓
3	S.E.M François BARATEAU	Ambassade de France	Ambassadeur de France	Marie FABRIEN Attaché de coop.	
4	S.E.M Wolfgang KLAPPER	Ambassade d'Allemagne	Ambassadeur d'Allemagne		✓
5	S.E.M Stefano DE LEO	Ambassade d'Italie	Ambassadeur d'Italie		
6	S. E. Mme Emily MALTMAN	Ambassade de Grande Bretagne	Ambassadeur de Grande Bretagne	Par Visio	Par Visio
7	S.EM. Jolke Folkert OPPEWAL	Ambassade des Pays- Bas	Ambassadeur des Pays- Bas	Par Visio	Par Visio
8	S.E. Mme Calliope Penny DOUTI	Ambassade de Grèce	Ambassadeur de Grèce	Par Visio	Par Visio

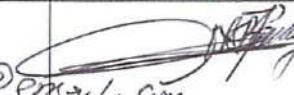



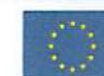
N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
9	S.E.M António PEREIRA	Ambassade République du Portugal	Ambassadeur Extra. et plénipotentiaire de la République du Portugal	Par Visio	Par Visio
10	S.E.M. Carlos ROBLES	Ambassade Royaume d'Espagne	Ambassadeur du Royaume d'Espagne	Par Visio	Par Visio
11	S.E.M Henric RÅSBRANT	Ambassade Royaume de Suède	Ambassadeur Royaume de Suède	Par Visio	Par Visio
12	M. Jean Paul CHARLIER	Ambassade du Royaume de Belgique	Chargé d'Affaires, Ambassade du Royaume de Belgique	<i>jean-paul.charlier@diplomatie.fed.be 05208 7177</i>	
13	M. Karl RAWERT	DUE	Premier Conseiller, Chef de coopération		✓
14	M. Jakob HAUSHOFER	DUE	Chef d'équipe Economie et ressources naturelles		
15	Mme Carla MONTESI	DG INTPA.F	Directrice- Pacte Vert et Agenda numérique, Direction générale des partenariats internationaux	Par Visio	Par Visio ✓
16	Mme Chantal MARIJNISSEN	DG INTPA.F2	Cheffe d'Unité Environnement, ressources naturelles durables	Par Visio	Par Visio ✓
17	M. Patrice MOUSSY	DG INTPA. F2	Chef de section forêts	Par Visio	Par Visio ✓








N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
18	Mme Elizabeth GUTTENSTEIN	DG INTPA.F2	Responsable de politiques au sein de l'Unité Environnement, Ressources naturelles, Eau	Par Visio	Par Visio ✓
19	Mme Camille PUBILL	DUE	Chargée de coopération Forêts, Environnement	06 834 27 71	
20	M. Maurizio CASCIOLI	AFD	Directeur	06 514 67 67	
21	M. Christopher SCHIRM	Ambassade des Etats- Unis d'Amérique	Conseiller Politique		
22	Mme Arielle NKODO	FAO	Représentante de la FAO	Par Visio	Par Visio ✓
23	M. Erwan MORAND	Banque Mondiale	Représentant de la Banque Mondiale au Congo	Par Visio	Par-Visio —
24	M. Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG	AFD	Représentant de l'AFD Paris	Par Visio	— Par-Visio —
25	Mme Severine DEMERRE	AFD	Représentante AFD au Congo		
26	M. Isaac MOUSSA	USFS			Par Visio ✓







N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
27	M. Thomas PICHET	Royaume-Uni / FCDO	Représentant Royaume-Uni / FCDO		Par Visio ✓
28	M. Pierre TATY	MEF	Directeur du Cabinet		
29	M. Aimé Blaise NITOUNBI	ON DPUE/MPSIR	Ordonnateur National Suppléant du FED, Directeur Général du Partenariat au Développement	055364054 aimé.blaise.nitounbi@pdm-ue.com	
30	M. Joseph MOUMBOUILOU	MEF/DGEF	Directeur Général	05528 29 63 moumbouilou@yaho.com	
31	M. Denis Marie Auguste GOKANA	Présidence	Conseiller Spécial, chef du département des ressources naturelles		
32	M. Okina ELENGA NGAPORO	Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public	Point focal APV FLEGT du MFBPP		
33	M. Lord Marhyno GANDOU	Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public	Directeur des services informatiques		
34	M. Marcel MOUKISSI	MEF	Conseiller aux Forêts et à l'Industrie		







N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
35	M. Guy Christophe BABELA	MEF	Conseiller Administratif et Juridique	05 557 27 61 kierrembabela@gmail.com	
36	M. Joel LOUMETO	MEF	Conseiller au Développement Durable	Par Visio	Par Visio
37	M. Samuel OSSEBI MBILA	MEF/IGSEF	Inspecteur Général des Services de l'Économie Forestière	05 553 90 72 ossebilksamy@gmail.com	
38	M. Dieudonné KOULOUKIABONGA	MEF		Par Visio	
39	M. Matrice ELENGA	MEF		Par Visio	
40	M. Adolphe NGASSEMBO	MEF	Point Focal FLEGT national		
41	M. Dieudonne SITA	MEF	Directeur des Forêts	06 694 25 60 dieudonnesita31@gmail.com	
42	Mme Paulette EBINA	MEF/DVRF	Directrice	06 641 3600 tama.pau@yopmail.com	
43	Mme Parfaite EBENGUE	MEF/ DCOOP	Directrice	06 635 50 20 parfaitetrangola@gmail.com	



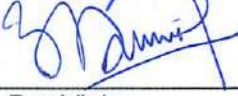



N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
44	Mme Carine MILANDOU	MEF/CNIAF	Directrice du CNIAF	Par Visio 08 651 80 34 mcarmesato@gmail.com	Par Visio 
45	M. Serge Thierry MOMBOULI	MEF/SCFPE	Directeur du Service du Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation	Par Visio	Par Visio
46	M. Marlon BATISA	MEF/DCV	Directeur de la Communication et Vulgarisation	06.666.42-31 batisa.marlon@gmail.com	
47	M. Alain OSSEBI	MEF/CLFT	Coordonnateur	05526 02 14 OSS-ba@yahoo.com	
48	Mme Inès GADY MVOUKANI	Société Civile PGDF	Chargée de la Communication	Par Visio	Par Visio
49	M. Lilian Laurin BARROS	Société Civile PGDF	Coordonnateur	066622207	
50	M. Vlady BOUNGOU	Ministère de la Justice et des Droits Humains		Par Visio	Par Visio
51	M. Athanase OBELE BONGO	Ministère du Commerce et des Approvisionnements			
52	Mme Genviève BAZOMA DONGUI	Direction Générale de l'Environnement		Par Visio	Par Visio



N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
53	M. Alfred NKODIA	OI-APV-FLEGT	Coordonnateur		
54	M. Martial FOUTY <i>Oxien - Fouty</i>	UNIBOIS	<i>DG - AFD/BOIS</i>	05-539-89-28	
55	M. Pascal BERENGER	UNICONGO	<i>PRÉSIDENT FED FLEGT</i>	06 96 9701	
56	Mme Lyne MIKANGOU	MEF	Attachée de presse		✓
57	M. Bienvenu LOUZOLO	MEF/ DCV	Chef de bureau gestion participative de la DCV		Par Visio
58	M. Belfort WAMBA	MEF/CLFT	Superviseur Technique SIVL		Par Visio
59	M. Grégoire NKEOUA	UNICONGO	Consultant	06 6604698	
60	M. Laurent CERBONNEY	EFI			Par Visio ✓
61	Mme Elodie ALBERNY	EFI			✓



N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
62	M. Symphorien AZANTSA	PALLADIUM	Facilitateur FLEGT		✓
63	Mme Stéphanie MAYINGUIDI	PALLADIUM	Responsable Bureau de la Facilitation		✓
64	Mme Azaad MANTE	DUE	Chargée de communication		✓
65	Mme Janyce KITEMO	DUE	Assistante à la Coopération		
66	Mme Yao TALLA SANIA	MEF	Assistante DGEF		
67	M. Benoit JOBBE DUVAL	ATIBT		+33 0760428294 Benoit.jobbeduval@atib.tg	
68	M. Armel TSIBA NGOLO		Expert PACO		Par-Visio
69	M. Eddy Adili LWASSO	TEREA	Homologue au Coordonnateur National PACO		Par-Visio
70	Mme Amarys PREUSS	CAFI	<i>Appui coordination</i>	amarys.preuss@undp.org	



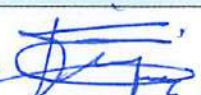

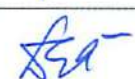

N°	Noms et Prénoms	Structure / Organisation	Fonction	Contacts (tél, email)	Émargement 25/11/2021
71	M. Guy MOUSSELE DISEKE	Societe Civile	President du DGM-Congo	066113876 mousseledisekeguy@yahoo.fr	
72	Mossa Adita David	MEF	Protocole du MEF	086668892	
73	DIAMVINZA Armand	UNIBOIS		05.557.21.55 06.474.79.49	
74	MVIRI Rogarè	CEFR	chef d'équipe	069329141	

Tableau de Suivi des Recommandations des CCM 8, 9 (tôlles que reformulées par le CCM 11), 12 et 13

CCM 13	Recommandations	Recommandations contextualisées	Niveau de réalisation au 15 novembre 2021	Responsable	Suivi	Echéances	Commentaires/observations sur le niveau de réalisation au 15 novembre 2021
CCM13_R01	Le Groupe de Travail Interministériel (GTI) se dote d'une nouvelle feuille de route, développée avec tous ses membres, et la met en œuvre. Responsable : GTI	Doter le Groupe de Travail Interministériel (GTI) d'une nouvelle feuille de route, développée avec tous ses membres, et assurer sa mise en œuvre		GTI	GTC	3eme trimestre 2021	Les activités du GTI validées (MEF/MFBPP) dans l'attente de l'arrêté interministériel sont mise en œuvre conjointement
CCM13_R02	Valider le plan de mise en service du module fiscalité par le GTI et effectuer son suivi jusqu'à mise en service effective du module fiscalité. Responsable : GTI	Valider le plan de mise en service du module fiscalité et effectuer son suivi jusqu'à mise en service effective du module fiscalité		GTI	GTC	3eme trimestre 2022	Le plan de mise en service du module fiscalité a été validé et est en cours de mise en œuvre
CCM13_R03	Accélérer le processus de mise en place d'une passerelle entre le SIVL et le Guichet Unique de Paiement (GUP), afin que le paiement des taxes forestières soit soutenu par une quittance qui sera notifiée au SIVL. Responsable : GTI	Accélérer le processus de mise en place d'une passerelle entre le SIVL et le Guichet Unique de Paiement (GUP), afin que le paiement des taxes forestières soit soutenu par une quittance qui sera notifiée au SIVL.		GTI	CCM	4eme trimestre 2021	En attente de la réalisation du cahier des charges
CCM13_R04	Mener une réflexion au niveau du GTC sur la mutation du GTI en groupe Multi-acteurs en termes de mandat, missions, composition et modalités de fonctionnement permettant l'implication effective des parties prenantes. Responsable : GTC	Mener une réflexion au niveau du GTC sur la mutation du GTI en groupe Multi-acteurs en termes de mandat, missions, composition et modalités de fonctionnement permettant l'implication effective des parties prenantes.		GTC	CCM	4eme trimestre 2021	La réflexion a été menée en GTC sur la mutation du GTI en groupe Multi-acteurs en termes de mandat, missions, composition et modalités de fonctionnement permettant l'implication effective des parties prenantes, mais le MFBPP a décidé que le GTI devait disparaître au profit de la Coordination permanente du Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL
CCM13_R05	Créer et formaliser le groupe de travail multi-acteurs pour l'élaboration des textes d'application de la loi portant code forestier. Responsable : MEF	Créer et formaliser le groupe de travail multi-acteurs pour l'élaboration des textes d'application de la loi portant code forestier.		MEF	CCM	4eme trimestre 2021	Le Groupe de Travail Multi-Acteurs a été mis en place par Note de Service de Madame La Ministre de l'Economie Forestière le 4 octobre 2021
CCM13_R06	Renouveler le certificat de sécurité du site internet de l'APV FLEGT au Congo dans les meilleurs délais, augmenter la capacité de stockage du site et élaborer un plan de maintenance du site pour assurer un accès permanent. Responsable : DCV	Renouveler le certificat de sécurité du site internet de l'APV FLEGT au Congo dans les meilleurs délais, augmenter la capacité de stockage du site et élaborer un plan de maintenance du site pour assurer un accès permanent.		DCV	CCM	4eme trimestre 2021	Certificat de sécurité du site internet de l'APV-FLEGT renouvelé et la capacité de stockage du site augmentée grâce à l'appui financier de l'Institut Européen de la Forêt (EFI). Le plan de maintenance du site pour assurer un accès permanent est à développer par la DCV
CCM 12	Recommandations	Recommandations contextualisées	Niveau de réalisation au 15 novembre 2021	Responsable	Suivi	Echéances	Commentaires/observations sur le niveau de réalisation au 4 novembre 2021
CCM12_R01	Mettre en œuvre la Décision prise lors du CCM 11: "le CCM décide d'intégrer aux prochaines présentations "suivi du PTA", les défis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des activités afin de permettre aux parties de formuler des recommandations y afférentes"	Intégrer aux prochaines présentations "suivi du PTA", les défis et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des activités afin de permettre aux parties de formuler des recommandations y afférentes.		Point Focal APV-FLEGT	Bureau du ST	2ème trimestre 2021	Le Point Focal APV-FLEGT a intégré les défis et difficultés rencontrés, présentés par les parties prenantes dans la version finale de la présentation "suivi du PTA" à faire lors du CCM14
CCM12_R02	Diligenter la publication de l'Arrêté conjoint portant composition et fonctionnement de la Coordination permanente du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL	Diligenter la publication de l'Arrêté conjoint portant composition et fonctionnement de la Coordination permanente du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL		MEF	Cabinet	2ème trimestre 2021	Le projet d'Arrêté Conjoint a été transmis par Mme La Ministre de l'économie forestière à ses homologues en charge du Plan et des Finances. Le Ministre en charge du Plan a transmis ses commentaires/observations, mais ceux du Ministre en charge des Finances sont toujours attendus avant l'élaboration d'une nouvelle mouture
CCM12_R03	Appliquer et respecter, strictement et dès à présent, le plan d'assurance qualité du SIVL, par le GTI	Appliquer et respecter, strictement et dès à présent, le plan d'assurance qualité du SIVL, par le GTI		GTI	Equipe de Supervision GTI	1er trimestre 2021	La mise en conformité des administrateurs SIVL est en cours
CCM12_R04	Mettre en service le module fiscalité du SIVL avant mars 2021	Mettre en service le module fiscalité du SIVL avant mars 2021		MEF	Cabinet	1er trimestre 2021	Le plan de mise en service du module fiscalité a été validé et est en cours de mise en œuvre
CCM12_R05	Le CCM recommande à l'IGSEF de mettre en œuvre la feuille de route pour parvenir à la validation formelle du manuel [de procédures d'approbation des systèmes de certification privés dans le système de vérification de la légalité de l'APV de la République du Congo] avant la fin de l'année	Mettre en œuvre la feuille de route pour parvenir à la validation formelle du manuel de procédures d'approbation des systèmes de certification privés dans le système de vérification de la légalité de l'APV de la République du Congo avant la fin de l'année 2021		IGSEF	CCM	4ème trimestre 2021	La mise en œuvre des trois actions inscrites dans la feuille de route n'a pas encore démarrée notamment: (i) Intégration des procédures du Manuel dans le SIVL (ii) Formation du personnel de la CLFT à l'application des procédures (iii) Evaluation technique indépendante et conjointe, spécifique au Manuel en vue de sa validation formelle par les parties
CCM12_R06	Le CCM demande aux parties prenantes concernées de respecter les délais de la feuille de route pour la rédaction des Rapports Annuels Conjoints et s'engage à les valider par échange de lettres	Respecter les délais de la feuille de route pour la rédaction des Rapports Annuels Conjoints et les faire valider par les parties par échange de lettres		Equipe de rédaction	CCM	2ème trimestre 2021	Le rapport annuel conjoint a été produit dans les délais et validé par les parties
CCM12_R07	le CCM recommande que les parties procèdent à l'adoption du règlement intérieur du CCM et des modalités d'arbitrage	Adopter le règlement intérieur du CCM et les modalités d'arbitrage selon les procédures internes de chaque partie		MEF/DUE	CCM	4ème trimestre 2021	Les procédures en vue de l'adoption de ces deux documents sont en cours au niveau de chaque partie
CCM9	Recommandations	Nouvelle reformulation de la recommandation	Niveau de réalisation au 15 novembre 2021	Responsable	Suivi	Echeances	Commentaires/observations sur le niveau de réalisation au 15 novembre 2021

CCM9_R01	Mobiliser et utiliser les fonds pour l'opérationnalisation du Secrétariat Technique et de son bureau, de la CLFT, de la DCV et des DDEF	1. Définir pour chaque activité du PTA la structure responsable de sa mise en œuvre et la source de financement disponible		Point Focal APV-FLEGT	CPPF, IGSEF, cabinet MEF, ST	1er trimestre 2021	Un Plan de Travail Annuel 2021 a été élaboré et validé conjointement avec la Délégation de l'Union européenne (DUE) et l'ensemble des parties prenantes réunies au sein du Groupe de Travail Conjoint (GTC) le 8 décembre 2020
		2. Veiller à la mobilisation effective des financements prévus pour la mise en œuvre des activités		Point Focal APV-FLEGT	CPPF, IGSEF, cabinet MEF, ST	3ème trimestre 2021	Une partie des financements attendus des partenaires notamment UE, Programme FAO-UE FLEGT, FCDO (ex-DFID) ont été mobilisés et sont dédiés aux activités ci-après: l'élaboration et la mise en œuvre des plans de résolution des DAC formulées par l'AIS, la réalisation de l'état des lieux et tests de terrain du SIVL; mise en œuvre du Plan de Changement organisationnel dans le cadre du programme d'appui au changement organisationnel (PACD) des DDEF, soutien au fonctionnement du Groupe multi-acteurs sur les textes d'application du code forestier; mise en œuvre des projets OI mandaté et non mandaté; appui au secteur privé via projet ATIBT. La Mobilisation de l'Assistance technique à la CLFT, au CNIAF, à la DCV et à l'AIS sont en cours. Les appuis du MEF pour la dotation des DDEF de modem internet également mobilisés. Le financement des réunions du ST reste en attente. Un appui UE via AFD viendra compléter la prise en compte d'autres besoins prioritaires
		3. Identifier les besoins et mobiliser les fonds nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Technique de l'APV (ST)		Point Focal APV-FLEGT	CPPF, IGSEF, cabinet MEF, ST	2ème trimestre 2021	Le Bureau du Secrétariat Technique a procédé à l'identification des besoins relatifs à la tenue de ses réunions et les a transmis au fonds forestier, mais n'arrive pas à décaisser les fonds à temps pour la tenue de ses réunions
CCM9_R02	Créer et opérationnaliser le Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement	Créer et opérationnaliser le Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement		Directeur Cabinet MEF	MEF, M Plan, BST	1er trimestre 2021	Le Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du SVL a été créé par Décret Présidentiel en Décembre 2019, mais n'est pas encore opérationnel. La mise en place de son organe technique fait encore l'objet d'échanges entre les trois ministères concernés (MEF, MFBPP, MEPSIR)
CCM9_R03	Mobiliser les fonds pour la continuité de l'assistance technique expert informatique (AT IT) dont le contrat se clôture le 22 novembre 2018	Mobiliser les fonds pour la continuité de l'assistance technique expert informatique (AT IT) dont le contrat se clôture le 22 novembre 2019		ON / DUE	BST	2ème trimestre 2021	Le marché pour la continuité de l'assistance technique Coordination SIVL dont le contrat s'est clôturé en décembre 2020 a été lancé. Un autre contrat pourra démarrer au premier trimestre 2022.
CCM9_R04	Finaliser la procédure de reconnaissance des standards/schémas de certifications privés et mobiliser les fonds relatifs	Finaliser la procédure de reconnaissance des standards/schémas de certifications privés et mobiliser les fonds relatifs		CLFT	DUE, BST, IGSEF, DGEF	4ème trimestre 2021	Le projet de manuel de procédure a été élaboré et validé par les parties prenantes le 22 octobre 2020 et par le CEPV le 12 novembre et est en attente de la conduite de l'évaluation indépendante en vue de sa validation formelle par les parties
CCM9_R05	Procéder à la signature et/ou au renouvellement des protocoles d'accord relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement entre le MEF et les sociétés concernées avant le CCM 10	1. Procéder à la signature et/ou au renouvellement des protocoles d'accord relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement entre le MEF et les sociétés detentrices de CAT avant le CCM 12		DGEF	Cabinet MEF, BST	4ème trimestre 2021	02 protocoles ont été signés depuis septembre 2021 (CCF bois pour Mouliène et Bois Kassa pour Mobola-Mbondo) et les 05 derniers restants ont été transmis aux concessionnaires pour examen avant leur signature prévue pour le 20 novembre 2021, il s'agit de LDSR (Eanvoukji), SOFIL (Leboulou), KIMBAKALA ET CIE (Loamba), FORALAC (Louéssé) et Noga Services (Mambili)
		2. Formaliser par Arrêté, la validation des normes et directives des plans d'aménagement simplifiés afin de faciliter la signature des protocoles d'accord relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement simplifiés entre le MEF et les sociétés detentrices de CTI avant le CCM 13		DGEF	Cabinet MEF, BST	4ème trimestre 2021	Les normes et directives relatives aux plans d'aménagements simplifiés ont été élaborées et sont en attente de la finalisation des nouveaux textes d'application du code forestier pour entrer en vigueur. La mise en œuvre de cette recommandation est assujettie à la réalisation de plusieurs prérequis notamment, la finalisation des textes d'application de la Loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier
CCM9_R08	Clôturer la DAC majeure 1.1.3/2018/ Niari relative aux agréments et cartes professionnelles (indication 1.1.3 de la Grille de légalité de l'APV) avant le CCM 10	Clôturer la DAC majeure 1.1.3/2018/ Niari relative aux agréments et cartes professionnelles (indication 1.1.3 de la Grille de légalité de l'APV) avant le CCM 13		DGEF/DD	Cabinet MEF, BST	4ème trimestre 2021	Un projet de la CLFT sous le programme FAO-UE FLEGT permettant l'élaboration et la mise en œuvre des plans de résolution des DAC a démarré en juillet 2020 et clôturé en novembre 2021 a permis d'élaborer les plans de résolution des DAC; de suivre et évaluer leur mise en œuvre. La clôture des DAC n'a pas pu se faire dans le cadre de ce projet comme prévu, car la mobilisation de l'AIS a pris du retard.
CCM9_R10	Compléter les plans d'actions de résolution des DAC du Niari et de la Lékoumou (groupe restreint) pour validation au CCM 10	Compléter les plans d'actions de résolution des DAC du Niari et de la Lékoumou (groupe restreint) pour validation au CCM 13		Groupe restreint	Cabinet MEF, DGEF, BST	4ème trimestre 2021	Déjà réalisée
CCM9_R11	Opérationnaliser le Comité de Pilotage tel que prévu dans le protocole d'accord entre le MEF et l'OI avant la fin du premier trimestre 2019	Opérationnaliser le Comité de Pilotage tel que prévu dans le protocole d'accord entre le MEF et l'OI avant la fin de l'année 2020		DGEF	BST, OI	2ème trimestre 2021	Déjà réalisée
CCM9_R13	Faire un état des lieux des autres entreprises sur leur système de traçabilité interne	Finaliser avant le CCM 13 l'état des lieux des systèmes de traçabilité interne des autres entreprises forestières afin de dresser la liste des entreprises qui ont un logiciel de traçabilité interne compatible avec le SIVL		CLFT	BST, MEF	4ème trimestre 2021	Un rapport sur le système de traçabilité des entreprises a été produit par la CLFT et est en attente de validation par la FAO
CCM9_R14	Poursuivre ou étendre l'étude des possibilités de passerelles entre le SIVL et les logiciels de traçabilité des sociétés forestières qui en disposent	Finaliser avant le CCM 13 l'étude des possibilités de passerelles entre le SIVL et les logiciels de traçabilité interne des sociétés forestières qui en disposent		CLFT	BST, MEF	4ème trimestre 2021	Un rapport sur les systèmes de traçabilité des entreprises mettant en exergue les possibilités de passerelles avec le SIVL, a été produit par la CLFT et est en attente de validation par la FAO
CCM8	Recommandations	Nouvelle reformulation de la recommandation	Niveau de réalisation au 15 novembre 2021	Responsable	Suivi	Echéances	Commentaires/observations sur le niveau de réalisation au 15 novembre 2021

CCM8_R03	Renforcer les capacités techniques du Secrétariat Technique et du Groupe consultatif de suivi technique en gestion, planification, suivi et évaluation	Renforcer les capacités techniques du Secrétariat Technique et du Groupe consultatif de suivi technique en matière d'élaboration, gestion, planification, suivi et évaluation des projets		BST	ST, DUE	4ème trimestre 2021	Une demande de financement a été soumise par le Secrétariat Technique au programme FAO-UE-FLEGT, mais n'a pas été retenue. D'autres sources de financement sont en cours d'exploration (programme AFD-UE-FLEGT)
CCM8_R05	Poursuivre les efforts faits pour fidéliser les ressources humaines de la DCV (administrateurs SIVL, réorganisation de la DCV en DCI) et de la CLFT (recrutement formateurs SIVL), sécuriser les locaux de la CLFT	1. Publier un texte énonçant les avantages dédiés au personnel de la CLFT et de la DCV		DCV, CLFT	Cabinet MEF, ST, DUE	4ème trimestre 2020	Un tableau présentant les différentes primes dédiées au personnel de la CLFT a été élaboré et soumis à l'autorité accompagnée d'une note de présentation. En attente de la décision de l'autorité compétente
		2. Finaliser et publier les avis de recrutement du personnel additionnel de la CLFT et de la DCV		DCV, CLFT	Cabinet MEF, ST, DUE	4ème trimestre 2021	Les avis de recrutement du personnel additionnel de la CLFT ont été publiés par Madame la Ministre de l'Economie Forestière Le recrutement du personnel additionnel de la DCV dépend de la mise en oeuvre des résultats du diagnostic organisationnel. En attente de la décision de l'autorité compétente
		3. Rehabiler les locaux de la CLFT		DCV, CLFT	Cabinet MEF, ST, DUE	4ème trimestre 2021	Un état des besoins en infrastructures et équipements pour le fonctionnement de la CLFT a été transmis à la DEP depuis 2018 et n'a pas encore été honoré (cas du budget-Etat: investissements et fonctionnement). En attente de la décision de l'autorité compétente
CCM8_R06	Prioriser le renforcement de capacités des services en charge du SIVL (DCI, CLFT, DDEF)	Prioriser le renforcement de capacités des services des administrations utilisatrices du SIVL		DCI, CLFT, DGEF	Cabinet MEF, ST, DUE	3ème trimestre	Toutes les DDEF ont été formées sur les modules fiscalité, légalité, et permis spécial du SIVL exceptées les DDEF POOL et Brazzaville qui n'ont pas encore reçues de formations
CCM8_R07	Apporter un appui conséquent à la préparation des futurs utilisateurs du SIVL, en particulier la préparation des entreprises pour renseigner le logiciel	Former avant le CCM 12, les référents SIVL des entreprises à l'utilisation des modules fiscalité et permis spéciaux		CLFT	IGSEF, BST, DGEF, DUE	2ème trimestre	Activité déjà réalisée sauf pour les entreprises absentes ou nouvellement créées
CCM8_R08	Vulgariser, avant le CCM 10, le manuel de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité et le manuel de procédures de vérification de la légalité des entités forestières	Vulgariser, avant le CCM 13, le manuel de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité et le manuel de procédures de vérification de la légalité des entités forestières		CLFT	IGSEF, BST, DGEF	4ème trimestre 2021	Activité déjà réalisée
CCM8_R09	Démarrer, avant le CCM 10, le processus de révision des grilles de légalité, considérant les délais liés aux processus participatif et aux procédures de validation de la Commission européenne	CCM8_R12 (nouveau) Démarrer dès la publication des textes d'application du nouveau code forestier, le processus de révision des grilles de légalité par le groupe de travail mis en place à cet effet		IGSEF - CLFT - DUE	IGSEF, BST, DGEF, DUE	4ème trimestre 2021	En attente de finalisation des textes d'application du nouveau code forestier
CCM8_R11	Mettre en place un groupe de travail incluant toutes les parties prenantes pour harmoniser et améliorer les textes d'application de la Loi portant régime forestier après sa promulgation.	Mettre en place un groupe de travail incluant toutes les parties prenantes pour harmoniser et améliorer les textes d'application de la Loi portant régime forestier après sa promulgation.		DGEF	BST, DUE, Cabinet MEF, ST	3ème trimestre 2021	Le Groupe de Travail Multi-Acteurs a été mis en place par Note de Service de Madame La Ministre de l'Economie Forestière le 4 octobre 2021
CCM8_R12	Formaliser et valider le calendrier de l'amélioration des textes d'application lors d'un GTC élargi	CCM8_R09 (nouveau) Valider le calendrier pour la finalisation des textes d'application lors d'un GTC élargi, et le diffuser		DGEF	BST, DUE, Cabinet MEF, ST	2ème trimestre 2021	En attente de la feuille de route du Groupe de Travail-Multi-Acteurs (GTMA)
CCM8_R13	Mettre en place une stratégie pour aménager l'ensemble des concessions forestières avant l'émission des autorisations FLEGT.	Finaliser la stratégie pour aménager l'ensemble des concessions forestières, incluant les mesures contraignantes à l'encontre des sociétés qui ne s'impliquent pas et la mettre en oeuvre avant l'émission des autorisations FLEGT		DGEF	BST, Cabinet MEF	4ème trimestre 2021	La stratégie mise en place pour amener les sociétés à aménager leurs concessions comprend : (i) l'assujettissement des autorisations des coupes annuelles à la présentation du rapport sur le niveau d'avancement de l'élaboration du plan d'aménagement de la concession forestière pour les sociétés ayant signé le protocole d'accord avant le 2ème semestre 2021 et à la signature du protocole d'accord pour les sociétés ne l'ayant pas encore fait; (ii) les sanctions à l'encontre des sociétés titulaires des CAT qui n'ont pas élaboré leur plan d'aménagement dans les délais prescrits par les protocoles d'accord, conformément aux dispositions de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier
CCM8_R17	Projet d'appui à l'APV-FLEGT :						
CCM8_R20	Développer un espace/programme sur le site APV-FLEGT du Congo pour faire le suivi de la réalisation des indicateurs de la stratégie et développer un outil pour collecter automatiquement les données (en fonction de leur disponibilité officielle)			DCV	BST, DUE, ST	4ème trimestre 2021	Assistance Technique à mobiliser en soutien à la DCV pour la réalisation de cette recommandation
CCM8_R21	Poursuivre la réorganisation de la DCV en DCI			Cabinet MEF	BST, DUE, ST	4ème trimestre 2021	La Décision de réorganisation de la DCV en DCI a été prise par Madame La Ministre de l'Economie Forestière lors du CCM 12 et est en attente d'opérationnalisation

CCM8_R22	Allouer un budget spécifique pour garantir l'efficacité de la DCI			Cabinet MEF	BST, DUE, ST	4ème trimestre 2021	En attente de l'opérationnalisation de la décision de réorganisation de la DCV
----------	---	--	--	-------------	--------------	---------------------	--

